



# Charte

du

# Conseil des Jeunes Ballanais

Le Conseil des Jeunes Ballanais est un dispositif de démocratie participative qui vise à encourager le droit à l'expression et à l'initiative des jeunes de Ballan-Miré dans toute leur diversité. Il s'agit de leur permettre de prendre toute leur place dans la collectivité et de favoriser le dialogue non seulement entre jeunes mais aussi entre les différentes générations.

Le Conseil des Jeunes Ballanais repose sur le respect des principes de mixité, de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité.

La présente charte engage la Ville et les jeunes conseillers. Elle définit les principes fondamentaux, le rôle, la composition et le fonctionnement du Conseil des Jeunes Ballanais. Cette charte pourra faire l'objet de modifications, sur demande des jeunes conseillers ou des élus.

## **1/ Rôle du CJB**

Le CJB est une instance composée de jeunes conseillers qui représentent les enfants de Ballan-Miré. Ils recueillent et proposent les besoins de leurs camarades, sous la forme de proposition de projets.

Le CJB favorise la participation des jeunes habitants de Ballan-Miré à la vie locale en améliorant la prise en compte de leurs avis et leurs idées.

Le CJB porte et met donc en œuvre des projets et des actions qui relèvent de l'intérêt général et qui visent à améliorer la vie des ballanais.

S'engager au sein du Conseil des Jeunes Ballanais, c'est donc mettre son énergie, sa créativité et son enthousiasme au service des jeunes habitants de la ville en :

- Agissant pour les autres et en se rendant utile.
- Apprenant à écouter, à dialoguer et à donner son avis.
- Partageant ses idées et en construisant des projets avec la réalité du terrain.
- Expérimentant sa citoyenneté.
- Etant assidu et investi aux différents temps de travail.

## **2/ Ses objectifs**

Au travers du CJB, le Conseil Municipal souhaite promouvoir la citoyenneté chez les jeunes de la commune et prendre en compte leurs besoins et leurs envies.

Le tableau ci-dessous donnent les objectifs du CJB.

OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS OPERATIONNELS
<p><b>OBJECTIF 1 :</b></p> <p>Permettre la réalisation de projets par les jeunes tout en prenant en compte l'intérêt général</p>	<p>Permettre aux jeunes de recueillir les avis et les idées d'autres jeunes de la commune.</p> <p>Permettre aux élus du CJB d'être porteur de leurs projets Organiser des groupes de travail par commissions en fonction des projets retenus</p>
<p><b>Les jeunes conseillers vont avoir la possibilité de mettre en place des projets utiles à la collectivité</b></p>	<p>Permettre la réalisation des projets avec l'aide des élus et des différents services de la mairie</p>
<p><b>OBJECTIF 2 :</b></p> <p>Permettre aux jeunes du CJB de participer activement et de façon citoyenne à la vie de la commune</p>	<p>Permettre aux jeunes élus de donner leur avis sur la vie locale</p> <p>Communiquer régulièrement sur les actions du conseil auprès des autres jeunes</p>
<p><b>Les jeunes conseillers vont à travers leurs prises de parole, leurs votes, prendre des décisions sur la vie communale</b></p>	<p>Participer aux cérémonies commémoratives et événements aux côtés du Maire et des élus du conseil municipal</p>
<p><b>OBJECTIF 3 :</b></p> <p>Permettre aux jeunes du CJB de comprendre le fonctionnement d'une collectivité</p>	<p>Faire connaître aux élus du CJB les différents services de la commune et leurs compétences</p> <p>Permettre aux jeunes conseillers de connaître le rôle des élus (conseillers municipaux, adjoints, Maire, Député, Sénateur, Ministre, Président)</p>
<p><b>Les jeunes conseillers intègrent la connaissance du fonctionnement de la collectivité.</b></p>	<p>Permettre aux élus du CJB de découvrir les notions autour d'un budget</p>

La mairie propose des visites pédagogiques en lien avec leurs projets, au sein des services de la ville afin que les jeunes élus puissent au mieux appréhender les compétences communales ainsi que des visites institutionnelles comme le Conseil départemental, l'Assemblée Nationale ou le Sénat afin de favoriser la compréhension du système démocratique.

### **3/ Son fonctionnement**

#### Le renouvellement du CJB

Le Conseil des Jeunes Ballanais rassemble des jeunes mineurs élus de la Commune de Ballan-Miré.

Une présentation du CJB est faite auprès des classes de CM1 de l'école Hélène Boucher avant les élections qui ont lieu en mairie.

- Les élections sont précédées d'informations pré-électorales, d'une déclaration de candidature et d'une campagne électorale sous forme d'affiches faites par les candidats.
- Sont électeurs les élèves en classes de CE2, CM1, CM2 de l'école Hélène Boucher. Quel que soit le nombre de sièges à pourvoir, chaque électeur vote pour un candidat. Le scrutin est à un tour
- Sont éligibles tous les jeunes résidant sur la Commune, élèves des classes de CM1 de l'école Hélène Boucher.
- Sont élus les 12 candidats ayant le plus de voix. En cas d'égalité, c'est la candidature du plus jeune qui sera retenue.

Les membres du CJB sont élus pour une période de deux ans et ne peuvent se représenter à la suite de leur mandat.

Un élu du CJB pourra :

- Mettre fin à son mandat en cas, par exemple, de déménagement, maladie, ou incapacité à poursuivre son mandat, sur simple envoi d'un courrier à Mr le Maire.
- Être démis de ses fonctions en cas de propos ou de comportements inappropriés avec l'exercice de ses fonctions par décision de Mr le Maire.

Le jeune conseiller municipal ne sera pas remplacé.

## Son fonctionnement

La vie du Conseil des Jeunes Ballanais se découpe en plusieurs temps

- Les séances de travail environ une fois par semaine
- Les commissions thématiques 2 à 3 fois par an
  - o Commission Sport.
  - o Commission Ecole.
  - o Commission Aménagement, Cadre de Vie, Urbanisme et Développement Durable (CAVUDD).
  - o Commission Loisirs et Culture.
  - o Commission Solidarité Vivre Ensemble (SVE).

Les choix des commissions sont déterminées en fonction des préoccupations et des centres d'intérêts des élus du CJB. Les projets élaborés en commission seront présentés puis soumis à discussion et votés.

- Les séances plénières à raison de 2 fois par an.
- Les cérémonies et certains évènements de la ville
  - o 8 mai
  - o 18 juin
  - o 11 novembre
  - o 05 décembre
  - o 14 juillet
  - o Vœux du Maire à la population
- Le conseil municipal une fois dans l'année.

Les réunions peuvent avoir lieu sur le temps extrascolaire ainsi que sur la pause méridienne dans les locaux municipaux ou au collège (pour les collégiens), en dehors des périodes de congés scolaires. Le Conseil des Jeunes se réunit obligatoirement en présence d'un animateur adulte. Ce dernier est garant du respect de la charte et veille au bon fonctionnement du CJB.

Le Conseil des Jeunes peut solliciter la présence, lors d'une de ses assemblées ou de ses commissions, de toute personne susceptible de lui apporter, de par sa responsabilité ou son expertise, des informations utiles pour mener sa réflexion.

Certains projets du CJB pourront faire l'objet d'une délibération du conseil municipal. Le CJB pourra être consulté par le conseil municipal sur les projets qui le nécessitent. Des membres du CJB pourront également, à leur demande, s'exprimer devant le conseil municipal.

Les travaux du CJB font l'objet au moins une fois par an d'une présentation lors d'une réunion plénière et de publications sur le site de la Commune, sur le Facebook de la ville et dans le journal municipal.

La mairie fournit tous les moyens logistiques, budgétaires et humains en vue des élections et du bon fonctionnement du CJB.

#### **4/ Partenariat**

La réussite de ce projet nécessite l'adhésion de tous les partenaires et notamment les équipes enseignantes. En effet, c'est l'occasion pour les établissements scolaires de participer au projet municipal sur le plan :

- Des élections,
- De l'information et de la communication,
- Des actions d'intérêts communs.

Les jeunes conseillers seront amenés à rencontrer régulièrement leurs électeurs dans le cadre scolaire.

Des partenariats ponctuels peuvent être établis avec les services municipaux, des associations ou structures œuvrant en faveur des élus du CJB.

Les parents seront également d'un soutien inestimable afin d'aider le jeune élu dans l'exercice de ses fonctions, l'accompagner et le soutenir dans ses responsabilités mais aussi dans les aspects plus pratiques (déplacements...etc.).

Le CJB n'a de sens que si l'implication et l'assiduité de ses conseillers sont au rendez-vous.